

NOUVELLES DE LA NATURE

DOIT-ON PROSPECTER ET EXPLOITER LE PETROLE EN MEDITERRANEE

par M. Roubault

Dans le n° 25 de la Revue « Géologues », organe de l'Union Française des Géologues, le Professeur ROUBAULT, membre de l'Académie des Sciences, analyse les risques que pourraient entraîner pour les pays riverains de la Méditerranée la recherche et l'exploitation du pétrole dans la zone des grands fonds marins.

Jusqu'ici en effet, la prospection pétrolière s'est surtout intéressée aux régions de plateau continental dont proviennent actuellement 15 % de la production mondiale et où l'on a mis en évidence 20 % des réserves disponibles ; mais voilà que maintenant la prospection va s'étendre aux zones marines beaucoup plus profondes comme en témoignent les demandes de permis déposées par la C.F.P. et le Groupe ELF-ERAP sur des zones recouvertes par 1 000 à 2 000 m d'eau.

Ces demandes sont justifiées par des arguments scientifiques et économiques sérieux, les zones convoitées entre la Corse, les Baléares et la Côte d'Azur présentent en effet des structures géologiques intéressantes, avec de nombreux dômes de sel qui pourraient bien constituer autant de pièges à pétrole ; d'autre part, les besoins en hydrocarbures de notre économie sont croissants, or les gisements métropolitains ne fournissent que 2 % de notre consommation.

A première vue donc, les demandes de permis déposées par les compagnies sont justifiées, mais le Pr ROUBAULT montre qu'elles ne sont pas sans risque.

Les forages pétroliers sous-marins sont, comme les forages terrestres, exposés à des accidents. Les puits peuvent exploser si la sonde rencontre des poches de gaz à trop haute pression. Ces accidents déjà difficiles à maîtriser en milieu continental sont beaucoup plus graves en mer. C'est ainsi que l'explosion d'un puits situé sur le plateau continental californien près de Santa-Barbara, qui s'est produite le 28 janvier 1969, a libéré en mer d'importantes quantités de pétrole, causant d'immenses dégâts chiffrés à 1 milliard de dollars, notamment en polluant les plages sur 60 km et en détruisant la faune marine.

Si l'on a déjà beaucoup de mal à arrêter l'explosion d'un puits foré sur le continent, ou, comme c'était le cas à Santa-Barbara sous faible profondeur (50 m), quelles difficultés n'aura-t-on pas en cas d'explosion d'un puits foré sous 1 000 à 2 000 m d'eau ? De plus, les dégâts dans une mer fermée comme la Méditerranée risquent d'être infiniment plus grands que dans le Pacifique. Certes les techniciens, conscients du problème, mettent au point de multiples dispositifs de sécurité, mais on le sait bien, la sécurité absolue n'existe pas...

Le Pr ROUBAULT met donc en balance le profit que peut représenter pour notre économie le pétrole des fonds méditerranéens, et le risque que son exploitation fera courir pour cette mer aux rivages admirables, berceau de notre civilisation.

Déjà on entrevoit la fin de l'ère du pétrole dans 50 ou 60 ans. Faut-il, pour franchir le cap de ces 50 ou 60 années, risquer de dégrader dangereusement une des plus belles régions de la terre ? A cette question, qui ne saurait nous laisser indifférents, le Pr ROUBAULT répond Non.

J. DIDIER.

L'AFFAIRE DE COLLINÉE

Fondé avant la guerre, l'abattoir Gilles de Collinée a vu son potentiel croître régulièrement. Parallèlement, les nuisances ont augmenté sans qu'il y fut apporté le moindre correctif. L'effluent rejoint la Rance et peu à peu la pollution a gagné vers l'aval jusqu'à atteindre Rophémel où la ville de Rennes pompe une partie de ses eaux.

Cet état de chose avait entraîné plusieurs procès-verbaux : 1954 - 1957 qui aboutirent à des transactions mais ne firent pas avancer l'épuration. Nouveau procès-verbal en 1967 ; nouvelle transaction, 1968, 1969, 1970, nos admonestations se font plus vives car à la suite d'un agrandissement important les nuisances prennent un tour particulièrement dangereux.

Quelques mois auparavant les sociétés riveraines de la Rance avaient créé à 15 et à 20 kilomètres au-dessous de l'abattoir des biefs-pépinières. Des alevins y étaient déposés au printemps et en automne, ils étaient répartis dans les diverses rivières du secteur. Dès le début de 1970, il apparut que, malgré la distance, leur existence était menacée et le Directeur de l'usine fut prévenu.

En septembre 1970, la catastrophe se produisit. Brusquement la pollution chronique prend une tournure aiguë, la Rance est entièrement détruite sur une longueur de 12 à 15 kilomètres. Le bief-pépinière amont (Lanaseol) est anéanti.

Procès-verbal suivi de tractations classiques. L'industriel accepte tout d'abord de régler les dommages et intérêts demandés puis se réfugie derrière son assurance. Celle-ci tergiverse. Après un an de discussion, l'entente n'étant pas possible : procès. L'affaire est jugée le 17 février 1972 à Saint-Brieuc et le Directeur de l'abattoir condamné à 5 000 francs d'amende, 4 000 francs de dommages et intérêts assortis de trois mois de prison avec sursis.

Le Directeur fait appel du jugement. Nouveau verdict à Rennes le 12 juillet 1972. Les dommages et intérêts sont portés à 50 000 et surtout la peine de prison passe de trois mois à un an dont trois mois fermes.

Mais entre temps la Rance coulait toujours, la pollution aussi. Le 10 juillet 1971, le bief de Quicangrogne, à 25 kilomètres de Collinée, est à son tour détruit.

Nouveau procès, nouvelle condamnation à amendes et dommages et intérêts.

Mais il est, hélas ! à craindre que cette malheureuse histoire n'en reste pas là. Deux et trois ans ont passé, quelques améliorations ont été apportées mais insuffisantes ; l'abattoir s'est encore agrandi et il n'y a toujours pas de station d'épuration, or le chiffre d'affaires doit à l'heure actuelle dépasser le budget du Conseil Général du département.

Dr AUREGAN.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

L'ASSEMBLEE GENERALE DU 6 MAI 1973 A PONT-L'ABBE (Finistère)

La séance est ouverte à 10 h. 30 par le Président, qui donne la parole à M. BÉCAM, député de la circonscription. Celui-ci, qui fut pendant deux ans le rapporteur du budget de la Protection de la nature à l'Assemblée Nationale, évoque les problèmes créés par le développement économique et la transformation du mode de vie. Il souhaite que la nature, si remarquable en Bretagne, ne soit pas sacrifiée et que pour en sauver les meilleurs éléments, des études écologiques soient vite entreprises, comme la S.E.P.N.B. en a donné l'exemple.

M. Albert LUCAS, Président, prend alors la parole pour présenter le rapport moral.

RAPPORT MORAL

J'envisagerai successivement deux aspects de l'activité de notre Société, l'un ayant trait à notre organisation interne, l'autre à nos relations extérieures.

— Organisation interne : nécessité du renouvellement.

L'efficacité de la S.E.P.N.B. réside dans le fait qu'elle est dirigée par une équipe où chacun a un rôle et des responsabilités bien définies.

Mais pour que cet esprit d'équipe persiste, il ne faut pas de structures figées, pas plus que de responsables intouchables. Pour éviter toute sclérose et tout assoupissement, le renouvellement des membres du Bureau et tout